

## APPENDICE « D »

## MÉMOIRE PRÉSENTÉ

au

## COMITÉ SPÉCIAL

de la

## PAUVRETÉ

par

THE NEW BRUNSWICK FEDERATION OF  
LABOUR (C.C.T.)

Août 1970

Saint-Jean (N.-B.)

Honorable David A. Croll, C.R., président, et membres du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté:

La *New Brunswick Federation of Labour* remercie votre consultant, M. Richard L. M. Lord, de son invitation à témoigner devant le Comité spécial de la pauvreté pour faire part de nos opinions sur ceux qui ne peuvent assurer leur situation sur le plan matériel et socio-culturel.

*Historique de la New Brunswick Federation of Labour*

La *New Brunswick Federation of Labour* existe depuis le 25 février 1914, date où elle obtenait une charte du Trades and Labour Congress of Canada. Le Congrès canadien du travail, né en 1956 de la fusion du Trades and Labour Congress of Canada et du Congrès canadien du travail, a octroyé le 27 août une nouvelle charte à la *New Brunswick Federation of Labour*.

Notre fédération comprend 41 syndicats distincts, avec 163 cellules et 25,000 membres. Y sont aussi affiliés sept conseils du travail où sont représentées des localités importantes de la province. On estime que, sur les 625,000 habitants du Nouveau-Brunswick, 112,500 sont les membres de la fédération et leurs familles.

*Déclaration du Conseil canadien du bien-être social*

En janvier 1969, le Conseil canadien du bien-être publiait une déclaration intitulée: « Politiques sociales pour le Canada, Première partie. »

Je voudrais citer certains passages de cette déclaration:

« Quand la pauvreté persiste dans les riches pays urbanisés et industrialisés, cela signifie qu'une partie de leurs habitants est tout simplement privée des biens de confort, des avantages et du sens de la dignité qui sont les attributs de la majorité. La pauvreté est une source de misères physiques, mais ce n'est pas là sa seule caractéristique: le pauvre,

en effet, ressent profondément l'inégalité de sa condition; il a conscience d'être constamment en marge de la société à laquelle il appartient et il se rend compte de l'état d'aliénation où il se trouve. »

Le Conseil a signalé les différentes causes de la pauvreté par catégories, ajoutant que « dans la vie réelle, les différentes catégories de pauvreté et leurs causes sont entremêlées, parfois de façon inextricable ».

La pauvreté selon les cycles de vie—à quelles phases de l'existence, cette sorte de pauvreté peut se faire le plus fortement sentir soit: durant l'enfance, lorsque plus tard, une fois mariés les gens ont des enfants à leur charge et enfin, durant la vieillesse.

La pauvreté des régions défavorisées—A certains moments, on trouvera des régions qui sont plus touchées que d'autres par suite d'une diminution de la production dans des secteurs particuliers.

La pauvreté occasionnelle—Il y a des gens qui par suite du chômage, de la maladie, d'incapacité accidentelle, du départ ou de la mort du soutien de famille, ont à subir une détérioration, temporaire mais grave, de leurs conditions de vie.

La pauvreté due à un état de dépendance chronique—Beaucoup de personnes souffrent d'handicaps physiques ou mentaux dès leur naissance et n'ont jamais pu gagner leur vie.

La pauvreté urbaine—On dirait que dans chaque ville, il y a une ségrégation entre les foyers riches ou plus à l'aise que les autres et les foyers pauvres ou moins bien nantis que les autres. Dans les grands centres, la concentration des pauvres dans des aires déterminées crée une accumulation de malaises sociaux qui ont un effet de multiplicateur sur tous ceux qui vivent dans ces milieux.

Le Conseil canadien du bien-être a demandé un nouvel examen et une révision intégrale des